



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 17 novembre 2025, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or.

1513, rue Latulippe : Demande de dérogation mineure présentée par Gaétan Gilbert, pour le compte de Denis Laperle, visant à fixer à 1,2 m plutôt qu'à 1 m, comme le prescrit la réglementation, la hauteur de la clôture projetée en cours avant et à 0,4 m plutôt qu'à 1 m, comme le prescrit la réglementation, la distance entre la clôture projetée et la ligne de rue sur la propriété connue comme étant le lot 2 547 979 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe et des affaires juridiques, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe.vd@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance, soit le 14 novembre 2025, à midi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 24 septembre 2025.

Signé

Me Katy Veilleux, greffière